

Non aux labellisations sauvages !

La Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle veut des chiffres !

N. Morano a en effet réuni les préfets mi Janvier et leur a donné l'ordre de procéder, d'ici le 15 Février, à la labellisation d'au moins un dossier dans chacune de leur région. Certes, son bilan n'est pas très glorieux : un seul site labellisé après moult péripéties, celui de la Cité des métiers de Marseille, mais en tant qu'organisme autonome, et le lancement laborieux d'un site dématérialisé « orientation pour tous » piloté par le Centre Inffo !

Dans un but très politicien, elle cherche donc de manière autoritaire à passer outre les consultations et procédures que le gouvernement a lui-même fixés. Ainsi tous les projets qui sont en actuellement en attente, parce qu'incomplets, non conformes au cahier des charges, ne correspondant pas aux accords cadre ou de chartes en cours de finalisation risquent d'être validés par les préfets. Si c'est le cas, ceci aura des conséquences pour les personnels en termes de surcharge de travail, d'imposition d'autres lieux d'exercice, d'autres outils, d'autres pratiques qui seront autant de coins dans notre statut et notre identité professionnelle.

Le Ministre de l'Education nationale s'occupe-t-il encore des CIO et de l'orientation en milieu scolaire ?

On peut sincèrement en douter car, face aux déclarations de la Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, il ne dit rien, il ne donne aucune consigne à ses services, préférant la politique du laisser faire, porteuse de toutes les dérives possibles. Pire, lors du dernier CSE, interpellé par les élus du SNES sur ce sujet, le DEGESCO s'est empressé de renvoyer le problème sur le DIO et d'argumenter, en s'appuyant sur le rapport Kepel « banlieues de la république », pour relayer les nombreuses critiques qui s'abattaient sur le service d'orientation de l'Education Nationale. Quel soutien ! Pendant ce temps, les fermetures de CIO et les transformations en antennes sont plus que jamais d'actualité dans les académies.

Le SNES et la FSU vous appellent à réagir !

La FSU nationale s'est immédiatement adressé au Conseil National de la formation professionnelle tout au long de la vie pour dénoncer cette décision autoritaire et demander une réunion extraordinaire : <http://www.fsu.fr/Service-Public-d-Orientation-Un>

Le SNES a interpellé le Ministre en lui demandant de réagir et de jouer son rôle de défense du service public de l'orientation de l'Education Nationale. (voir sur www.snes.edu/communiqués)

Dans plusieurs Régions, l'action du SNES, de la FSU et à chaque fois que possible avec d'autres organisations, dont la CGT, a permis de poser comme préalable à tout examen des dossiers de labellisation un projet d'accord cadre ou une charte qui visent à installer des garde-fous importants pour préserver nos missions prioritaires, notre professionnalité, notre statut, nos conditions de travail et l'existence des CIO face aux tentatives de nombreux organismes non publics (CCI, Chambres des métiers, cités des métiers) de récupérer nos compétences et de s'adresser directement aux élèves. Il faut que les CCREFP qui ont commencé un travail de concertation puissent le mener à bien.

L'enquête a porté sur 100 entretiens..Les quelques personnes interrogées sur l'orientation avaient quitté le collège depuis longtemps

Devant ce nouveau coup de force, il faut interpeller le Ministre de l'Education Nationale et la Ministre de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Renvoyez la carte jointe et que vous trouverez en ligne (www.snes.edu/nos_métiers/copsyetdcio)